

AR PREFECTURE

006-210600110-20180827-DM201847-DE  
Reçu le 27/08/2018



**VILLE DE BEAULIEU SUR MER**  
ALPES-MARITIMES -06310-

**DECISION MUNICIPALE**

Prise au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

N°: 2018/ 47

DATE D’AFFICHAGE : 27 AOUT 2018

OBJET : TENNIS MUNICIPAUX – INSTALLATION ET EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE -  
CONVENTION DE RACCORDEMENT AVEC LA SOCIETE ENEDIS

LE MAIRE DE LA VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER,

VU le code général des collectivités territoriales,  
VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,  
VU le budget primitif,  
VU la délibération du 07 avril 2014 par laquelle le Conseil Municipal de Beaulieu Sur Mer a délégué à Monsieur le Maire, sans aucune réserve et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de certaines matières énumérées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de conventionner avec la société ENEDIS pour le raccordement d'une installation électrique au réseau public de distribution basse tension d'une puissance de 84kVA située dans l'enceinte des tennis municipaux sis rue du Lieutenant Colonelli à Beaulieu-sur-Mer.

DECIDE

Article 1<sup>er</sup> : La passation et la signature avec la société ENEDIS, ayant son siège social au 34, place des Corolles à PARIS LA DEFENSE (92079), d'une convention de raccordement d'une installation électrique au réseau public de distribution basse tension d'une puissance de 84kVA située dans l'enceinte des tennis municipaux sis rue du Lieutenant Colonelli à Beaulieu-sur-Mer.

Article 2 : Le coût forfaitaire des prestations est de 4511,45 € H.T, soit 5413,74 € TTC.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de l'exécution des formalités de publicité et de transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Beaulieu Sur Mer, le 27 AOUT 2018

Le Maire,  
Roger ROUX

